

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

N° 2018-250

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre 2018 à 18h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, LESCURE Magali, MARTIN Jocelyne, ROY Sylvie, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, BEL Florence, BOURGEAT Delphine, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, Catherine GONON, Thierry GUIGNARD, Fabien POIROT

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Françoise MOREAU donne pouvoir à Agnès ARGENTIER
Estelle FAURE donne pouvoir à Maryvonne DODE
Nicolas CASSEGRAIN donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mmes Jocelyne MARTIN et Stéphanie DEBOUT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.7 – Actes spéciaux et divers

OBJET : Demande de financement au SEDI pour travaux d'éclairage public

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés sur l'année 2019 sur les hameaux des Cros, Rollandière, Touches, Faurie, Barronnière, Penail, La Ville, Bourg d'Arud, Collet et secteur Courtil, église, salle polyvalente Venosc village pour un montant de 136 849 €HT.

Cette aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

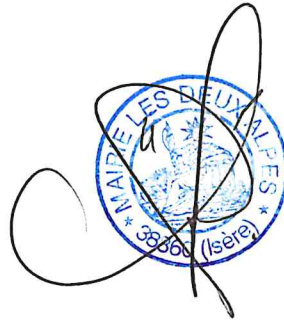
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le maire sollicite l'avis de l'assemblée sur cette opération.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux pour le programme d'amélioration de l'éclairage public d'un coût de 136 849 €HT,
- **DEMANDE** que la commune Les Deux Alpes établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son délégué à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS